



## PRÉCAUTIONS POUR L'UTILISATION DANS LES COSMÉTIQUES « MAISON » HUILE ESSENTIELLE DE CYPRÈS DE PROVENCE BIO



- Gardez toujours les huiles essentielles hors de portée et hors de vue des enfants. Pour leur sécurité, ne jamais retirer la capsule codigoutte des flacons des huiles essentielles.
- Lors de la manipulation des huiles essentielles, évitez tout contact avec les yeux. En cas de projection accidentelle, rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, puis appliquez abondamment une huile végétale. Consultez rapidement un médecin.
- Employez les huiles essentielles avec modération et précaution. Elles sont très puissantes.
- Les huiles essentielles ne s'utilisent pas pures sur la peau, il convient de les diluer dans vos préparations en respectant les dosages maximaux

recommandés. Dosez vos huiles essentielles à l'aide du codigoutte fourni.

- Les huiles essentielles ne doivent pas être utilisées dans les produits destinés à une application sur le contour des yeux.
- Les huiles essentielles peuvent être irritantes ou sensibilisantes sur certaines peaux. Nous vous recommandons de toujours effectuer un test de tolérance cutanée de vos préparations dans le pli du coude au moins 48 heures avant toute utilisation. Si vous observez une réaction (rougeur, irritation, démangeaison...), n'utilisez pas le produit.
- L'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO contient les composés suivants, listés comme allergènes par le Règlement cosmétique européen : linalol, limonène.
- En cas d'ingestion accidentelle, avalez ou faites avaler plusieurs cuillerées d'huile végétale alimentaire afin de diluer l'huile essentielle, contactez un centre antipoison et consultez un médecin. Ne pas faire vomir.
- Ne pas utiliser d'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO dans les cosmétiques destinés aux femmes enceintes de moins de 3 mois et pendant l'allaitement.
- Ne pas utiliser d'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO dans les cosmétiques destinés aux enfants de moins de 6 ans.
- L'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO peut avoir des effets « oestrogen-like », son utilisation est déconseillée en cas de mastose ou de cancer hormono-dépendant (sein, ovaire, endomètre).
- Ne pas utiliser l'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO en cas de prise de médicaments anticoagulants.
- L'argile tend à potentialiser la pénétration et les effets irritants des huiles essentielles. Sur peaux sensibles ou réactives, il est conseillé d'éviter l'utilisation d'huiles essentielles dans des masques à l'argile.

Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, l'huile essentielle de Cyprès de Provence BIO pour usage comme ingrédient cosmétique doit être étiquetée avec les informations suivantes :



Danger. Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. NE PAS faire vomir. Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets selon la réglementation locale.